

En résumé, cet amendement fait en sorte que la loi s'applique aux Entreprises Bell Canada, la société mère engendrée par cet enfant prodige.

**Mme Sheila Finestone (Mount Royal):** Monsieur le Président, je ne peux que souscrire aux observations de mon collègue et lui rappeler que, eu raison de ce qu'il vient justement de signaler à la Chambre, je pense que mon amendement est un peu plus complet. Il vise toutes les compagnies qui pourraient éventuellement s'affilier. Le principal ici, c'est de reconnaître que la câblodistribution est un système hybride. Si nous devons accorder des permis de radiodiffusion, en tant que câblodistributeurs, aux compagnies de téléphone, notamment Bell Canada, ces dernières passeraient rapidement à l'étape suivante prévue dans le cadre du système de câblodistribution, c'est-à-dire la programmation.

Je voudrais rappeler à la ministre le point de vue qu'elle a exposé très succinctement, après que je lui ai fait part de mes préoccupations, quand nous avons étudié le projet de loi C-113 concernant Bell Canada. A propos de ce projet de loi C-113, la ministre a déclaré qu'elle préférerait éviter d'accorder des permis de radiodiffusion aux sociétés affiliées, et non pas seulement aux succursales, des compagnies de téléphone. Elle a même ajouté que pareille restriction devrait s'appliquer à toutes les compagnies de téléphone assujetties à la réglementation fédérale. J'irai jusqu'à dire que «toutes les compagnies de téléphone», indifféremment. Quoi qu'il en soit, elle a renchéri en disant que son gouvernement souhaitait éviter que les compagnies de téléphone reçoivent des contrats de radiodiffusion, que ce soit directement ou par l'entremise de filiales.

Je me souviens d'avoir parlé de l'enfant qui avait donné naissance à ses parents, ce qui est tout à fait hors de l'ordinaire, mais, de plus, cet enfant a donné naissance à un parent plutôt exceptionnel. Ce parent a fini par réaliser l'an dernier des bénéfices de l'ordre de 1 milliard de dollars. Ce qui me porte à croire que cet enfant a été gâté. A proprement parler, cet enfant, qui a donné naissance, Bell Canada, demeure un élément fort productif des Entreprises Bell Canada. Nous ne voulons pas que Bell Canada, ses filiales et les Entreprises Bell Canada, ou n'importe laquelle de ces sociétés, ne soient visées par le projet de loi sur la radiodiffusion.

La modification proposée à la Loi sur Bell Canada, à l'article 70 de ce projet de loi, interdit uniquement à Bell Canada, le monopole de téléphone réglementé, et à ses succursales, bref aux entreprises qu'elle contrôle, de détenir un permis de radiodiffusion. L'interdit ne frappe pas les Entreprises Bell Canada. Je signale à la ministre que nous risquons de créer une situation fort délicate, si nous permettons à un radiodiffuseur monopoliste de prêter main forte à une succursale ou à une société mère, quel que ce soit le cas, car l'une des filiales pourrait demander un permis.

Rien ne doit donner prise aux conflits. En ce moment, les politiques de la radiodiffusion et des télécommunications ne sont pas assez bien établies pour envisager cette idée. J'affirme donc que notre amendement est nécessaire. L'ancien ministre des Communications avait voulu inclure une telle disposition dans sa première tentative de réorganisation de Bell Canada, le projet de loi C-19. A mon avis, ce n'était pas avantageux pour

### Radiodiffusion—Loi

le Canada à l'époque et ça ne l'est toujours pas aujourd'hui. Je recommande fortement à la ministre de consulter ses adjoints pour déterminer quel est le meilleur des deux amendements, celui de mon collègue, la motion no 75A, ou le mien, la motion no 75B. Je crois qu'il faut adopter l'un ou l'autre.

**M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre):** Monsieur le Président, j'ai quelques commentaires à formuler au sujet de l'amendement. Le projet de loi interdit à Bell Canada de se lancer directement dans le domaine de la radiodiffusion, et l'amendement vise à s'assurer que la société ne peut pas le faire indirectement non plus, par l'intermédiaire des Entreprises Bell Canada.

Je suis étonné que le gouvernement n'ait pas déjà accepté l'amendement puisqu'il est évident que, depuis quinze ou vingt ans, Bell Canada a essayé par tous les moyens de se soustraire au pouvoir de réglementation du gouvernement du Canada. Les libéraux l'ont d'ailleurs aidé lorsqu'ils étaient au pouvoir avant 1979, et aussi en 1980, et c'est maintenant au tour des conservateurs qui arrivent au terme d'un mandat complet, le premier depuis bien longtemps.

Je me demande pourquoi. Pourquoi une telle attitude laxiste envers Bell Canada? Pourquoi se faire complice de Bell Canada en laissant cette société mener des activités que le gouvernement avait donné l'impression de désapprouver? La seule réponse que je trouve, c'est que le gouvernement, qu'il soit libéral ou conservateur, a un petit faible pour Bell Canada. Bien sûr, cela me contrarie pour plusieurs raisons. J'admets que Bell administre son réseau téléphonique mieux que beaucoup d'autres compagnies de téléphone dans le monde. Nous bénéficions du fait que l'ensemble du système téléphonique fonctionne bien en Amérique du Nord. Cependant, il faut en même temps se demander s'il convient de permettre que le secteur d'activité non réglementé continue à se développer quand il semble être financé ou favorisé par les activités réglementées. Je pense que c'est là une question importante à laquelle la ministre aurait dû essayer de répondre.

● (1650)

Si l'on veut un exemple des problèmes et du manque de responsabilité qui existe parmi les sociétés, il n'y a qu'à jeter un coup d'oeil à ce qui se passe actuellement. Je vais peut-être m'écarter un tout petit peu de l'objet précis du projet de loi, mais, à titre de député, je voudrais exprimer mon inquiétude de voir qu'on a laissé les travailleurs de Bell dans la rue pendant 13 semaines et que le conflit semble devoir rester sans solution pendant longtemps encore. Je veux exprimer la préoccupation que j'éprouve pour mes électeurs qui ont souffert de cette situation, pour mes électeurs qui ont de petits commerces et qui ressentent les effets de la détérioration du service de Bell. Mes électeurs et d'autres gens de la région qui doivent déménager ou modifier leur service téléphonique pour une raison ou pour une autre souffrent de la situation.

Je voudrais exprimer ma préoccupation au nom des jeunes cadres subalternes qui doivent travailler 60 ou 70 heures par semaine à cause de l'obstination de Bell qui empêche une solution raisonnable et juste du conflit.